

LES CAUSERIES DE L'IMAQ

DATE	LE 18 OCTOBRE 2018
LIEU :	ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (ÉNAP) 4750, avenue Henri-Julien, 4 ^e étage, Montréal (Québec) (Métro Laurier ou Mont-Royal)

DÉJEUNER-CAUSERIE

TITRE : **STRESS ET VULNÉRABILITÉ EN MÉDIATION. UTILISER LA COMMUNICATION POUR ENCOURAGER LA RÉSILIENCE**

CONFÉRENCIÈRE: **Sarah-Jane Turcot**, LL.M., psychosociologue et médiatrice accréditée, joint une maîtrise en droit spécialisée en prévention et règlement des différends à sa formation initiale en psychosociologie de la communication. Après avoir œuvré comme gestionnaire dans le domaine municipal et paragouvernemental, madame Turcot a orienté depuis 2007 ses activités professionnelles dans la prévention des conflits en organisation et dans la conduite de processus de règlement à l'amiable des différends, principalement à titre de médiatrice, mais également comme formatrice et conférencière. Spécialisée dans les interventions auprès des équipes en milieux organisationnels ainsi que dans les enjeux communicationnels et psychologiques des conflits au travail, elle intervient fréquemment dans les situations de harcèlement psychologique au travail. Madame Turcot a formé de nombreuses équipes et gestionnaires à la prévention et au dénouement des conflits au travail. Elle enseigne également la gestion des conflits dans une perspective communicationnelle et groupale au niveau universitaire à l'Université de Sherbrooke et à Polytechnique Montréal.

SUJET : Le stress est une composante naturelle de toute situation de conflit. Peu importe le rôle que l'on souhaite jouer dans la prévention et le dénouement des différends, il est possible de mieux comprendre cette réalité humaine et d'utiliser la communication pour le désamorcer avec les parties.

HORAIRE : **8 h 15 Conférence et petit-déjeuner (arrivée et inscriptions à 8 h)**
9 h 15 Période de questions et d'échanges (fin de l'activité 9 h 45)

DÎNER-CAUSERIE

TITRE : **LA CRÉATIVITÉ ET L'EMPATHIE AU SERVICE DE LA RÉOLUTION DE CONFLITS SOUS LA PRESSION DU TEMPS**

CONFÉRENCIÈRES: **Dima Haffar** est avocate, médiatrice accréditée et professeure de yoga. Elle a près de 10 ans d'expérience en droit des affaires et agit aujourd'hui comme avocate et médiatrice, encourageant et accompagnant ses clients à résoudre leurs conflits à l'amiable. À titre de formatrice, Dima amène les individus à développer leurs habiletés en communication. Dotée de plusieurs outils dont la communication non-violente et la méditation consciente, elle encourage l'accès à la justice en favorisant la paix.

Tessa Manuello est médiatrice accréditée, chargée de cours à l'Université de Sherbrooke et entrepreneure. Tessa Manuello enseigne à l'Université de Sherbrooke la créativité en prévention et règlement des différends. En tant que médiatrice, elle intervient dans des conflits entre deux parties et dans des conflits de groupe en utilisant une approche et des stratégies créatives qui se sont avérées efficaces pour favoriser l'atteinte de résultats positifs. Comme fondatrice de *Legal Creatives*, elle renforce les capacités d'innovation par la créativité dans les communautés juridiques partout dans le monde. En utilisant la pensée créative, Tessa Manuello anime des sessions d'innovation dans le but de résoudre des problématiques internes et externes complexes, parfois multipartites et souvent coûteuses.

(suite page 2)

SUJET :

En situation de conflit, les individus ont naturellement tendance à valoriser leurs propres points de vue et à rester fermes sur leurs positions. Sous la pression du temps, les parties s'enferment plus rapidement dans des impasses qui rendent plus difficile l'atteinte d'un règlement amiable. Comment un professionnel en prévention et règlement des différends (PRD) peut aider les parties à surmonter ces impasses? Les professionnels en PRD gagneront à développer de nouvelles habiletés relatives à l'empathie et la créativité pour trouver des solutions originales et pertinentes dans la résolution des conflits. Les participants exploreront l'empathie et la créativité en action pour augmenter leurs chances de succès en PRD. Ils en sortiront avec de nouveaux réflexes qui les aideront à catalyser la résolution d'un conflit plus efficacement et à atteindre des résultats plus intéressants que le compromis.

HORAIRE :

12 h Conférence et dîner (arrivée et inscription à 11 h 45)
13 h Période de questions et d'échanges (fin de l'activité à 13 h 30)

Vous avez le loisir de participer à une seule de ces activités et pourquoi pas les deux! Ainsi vous pourriez bénéficier d'une belle occasion de réseautage en demeurant sur place entre les deux activités.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom et titre	
Courriel	Téléphone

TARIFS ET MODES DE PAIEMENT

Inscription	Déjeuner-causerie avec Sarah-Jane Turcot	Dîner-causerie avec Dima Haffar et Tessa Manuello	Total
Membres IMAQ	<input type="checkbox"/> 50 \$ (taxes incluses)	<input type="checkbox"/> 65 \$ (taxes incluses)	\$
Non-membres IMAQ	<input type="checkbox"/> 60 \$ (taxes incluses)	<input type="checkbox"/> 75 \$ (taxes incluses)	\$
Étudiants	<input type="checkbox"/> 35 \$ (taxes incluses)	<input type="checkbox"/> 50 \$ (taxes incluses)	\$
<input type="checkbox"/> Rabais de 10 \$ sur le montant total pour l'inscription d'une même personne aux deux activités			\$
Montant total à payer			\$
<input type="checkbox"/> Paiement par chèque : Institut de médiation et d'arbitrage du Québec, 1445, rue Stanley, bureau 1501, Montréal (Québec) H3A 3T1			
<input type="checkbox"/> Paiement par carte de crédit		<input type="checkbox"/> Visa <input type="checkbox"/> Mastercard	
Numéro de la carte	Expiration (mm/aa)	Code de sécurité	Montant
Nom figurant sur la carte		Adresse complète de facturation	

Transmettre avant le 12 octobre 2018 par courriel à lbolduc@imaq.org ou par télécopieur au 514-282-2214

LES FRAIS D'INSCRIPTION SONT PAYABLES À L'AVANCE. Veuillez noter que si nous n'avons pas reçu votre paiement le jour de l'événement, nous nous réservons le droit d'exiger un paiement (chèque, Visa ou Mastercard) lors de votre arrivée à l'événement. La date limite d'annulation est le **12 octobre 2018**. Après cette date, toute annulation fera l'objet d'une facturation. Les remplacements sont permis en tout temps pourvu que la permanence de l'IMAQ en soit avisée au préalable. *TVQ : 1015607021 • TPS : 141180976 RT.*

Inscription préalable obligatoire. Tout changement sera communiqué aux gens inscrits seulement.

Reconnaissance des compétences : Barreau du Québec : Formation d'un dispensateur reconnu aux fins de la formation continue obligatoire pour une durée de 1 h 30 chaque activité. Numéro d'activité : 10104135. Autres ordres professionnels : Veuillez suivre les directives relatives à la reconnaissance des compétences déterminées par votre ordre professionnel.

Pour information : Lucie Bolduc Tél.: 514 282-3327 • 1 855 482-3327 • Fax : 514 282-2214 • lbolduc@imaq.org.